

Conseil scientifique d'ATTAC
18 juin 2004

Note sur le financement de l'assurance maladie

La présente note a pour but de compléter la série de documents disponibles, notamment le livre d'ATTAC, *Santé, Assurance maladie, Quelles alternatives au néolibéralisme ?*, et le 4 pages inséré dans *Lignes d'attac*, « La Sécurité sociale dans le collimateur du gouvernement, Après les retraites, l'assurance maladie ? ». Cette note ne reprend pas les analyses générales qui sont contenues dans ces textes mais essaie de fournir les éléments du débat concernant la question controversée du financement. Elle synthétise les arguments échangés convivialement entre les militants, chercheurs, engagés dans les syndicats, associations, etc., dans des documents mentionnés dans la bibliographie.

La réforme de l'assurance maladie concoctée par le gouvernement s'inscrit dans le mouvement de marchandisation de la protection sociale. La réduction de la part de l'assurance maladie obligatoire au profit des mutuelles complémentaires et des assurances privées ouvre la voie à la privatisation progressive de l'assurance maladie qui entraînera l'instauration d'une santé à plusieurs vitesses, de la même façon que la réforme des retraites a ouvert une brèche où s'engouffrent les banques et les fonds de pension, avec à terme l'aggravation des inégalités sociales. La marchandisation de la protection sociale fait partie du projet libéral exprimé par les grands lobbies capitalistes qui trouvent un relais puissant au sein des institutions internationales, telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et son funeste projet d'Accord général sur le commerce des services, l'Union européenne et son traité constitutionnel gravant dans le marbre les principes du tout marché et de la propriété privée, pendant que, sous les coups de boutoir de la mondialisation, la condition salariale se dégrade partout, de même que la situation des paysans pauvres.

La réforme projetée par le gouvernement français est justifiée au nom de la « maîtrise des dépenses de santé », celles-ci étant jugées trop importantes et creusant les déficits de la Sécurité sociale (voir encadré 1). La vérité est que, d'une part, les causes profondes des déficits sont passées sous silence (chômage, exonérations de cotisations sociales de 20 milliards d'euros par an non compensées à hauteur de 2 milliards, profits galopants de l'industrie pharmaceutique et concessions sans contrepartie aux revenus des médecins libéraux), et, d'autre part, l'objectif est

de délégitimer la socialisation de la couverture maladie pour faire de la santé un nouveau champ de profit pour les détenteurs de capitaux en privatisant le système de santé et en individualisant les risques. Puisque, même au sein du capitalisme, les besoins d'ordre qualitatif (santé, éducation, culture) sont appelés à prendre une place croissante dans l'avenir, l'objectif libéral est non pas de faire en sorte que les populations se soignent moins, mais de réduire la part des dépenses socialisées, circonscrites au « panier de soins », et donc d'accroître celles des consommations de soins marchandes. Au contraire, dans la perspective d'un développement qui serait « solidaire et économe » (selon la formule du livre et du 8 pages d'ATTAC sur le développement), la société pourrait décider d'affecter une part croissante de la richesse à la satisfaction des besoins sociaux.

Nous sommes donc en face d'un choix de société. Lors de sa création, la Sécurité sociale avait institué un principe de solidarité fondamental : chacun paie en fonction de ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins. C'est ce principe qui est gravement menacé. Cela pose donc le problème de la répartition des richesses produites et, bien qu'elle ne se résume pas à cela, la confrontation avec le gouvernement et le patronat se focalise sur la prétendue impossibilité de dégager des ressources en rapport avec les besoins.

Le débat sur le financement de l'assurance maladie n'est pas le seul débat important concernant la santé. D'autres sont tout aussi importants :

- quel système de soins voulons-nous ? quelle conception de la santé ? l'augmentation des dépenses signifie-t-elle amélioration de la qualité ?

- quelle place à la prévention, notamment quelle action sur les conditions de travail, sur la première enfance et celle d'âge scolaire ?

- comment garantir l'accès aux soins de tous ?

- quelle coexistence ou peut-il y avoir coexistence entre une médecine publique et une médecine privée ?

- quel contrôle sur l'industrie pharmaceutique ?

- comment remettre en cause le paiement à l'acte ?

- comment intégrer le combat pour la défense des acquis salariaux et la solidarité internationale avec ceux qui n'ont pu encore les conquérir ?

Tous ces débats concernent en fait la politique de santé et devraient normalement être menés en amont du débat sur le financement. Celui-ci n'en revêt pas moins une importance spécifique :

- parce qu'il est largement commun à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse, donc à l'ensemble de la protection sociale ; la réforme Douste-Blazy vise à réduire le caractère redistributif de l'assurance maladie et à lui donner ce caractère de proportionnalité entre cotisations versées et prestations reçues qui était absent ;

- parce qu'il dépasse le niveau des questions techniques pour toucher à une question sociale et politique fondamentale : quelle place fait-on à la part de la richesse socialisée, et, en filigrane, comment se répartit la richesse entre masse salariale et profits, question clé à l'intérieur du capitalisme ?

- parce qu'il n'y a pas encore consensus dans le mouvement social au sujet du financement de la Sécurité sociale.

Encadré 1 La santé en quelques chiffres

En France, nous dépensons 150 Mds € par an pour la santé, soit 9,7% du PIB, dont 125 Mds par l'intermédiaire de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). A titre de comparaison, les Etats-Unis y consacrent 14% de leur PIB, la Suisse 10,9%, l'Allemagne 10,7% et le Canada 9,7%.

La moitié des recettes provient des cotisations sociales, essentiellement celles dites patronales.

Un tiers des recettes provient de la CSG payée à 85% par les revenus salariaux.

Le reste est partagé entre transferts de l'Etat et taxes affectées.

Le déficit est de 10 Mds € en 2003 et estimé à 14 Mds € pour 2004. Douste-Blazy a dit : « 23 000 € de déficit par minute ». Il n'a pas parlé des 38 000 € par minute d'exonérations de cotisations pour les entreprises.

Le déficit de la Sécurité sociale est en quelque sorte en France la variable d'ajustement face au refus d'augmenter les ressources. Aux Etats-Unis, c'est l'exclusion de 50 millions d'Américains de toute protection sociale qui joue ce rôle.

Au cours des 20 dernières années la part de la masse salariale française a reculé de 8 à 10 points de PIB, soit 120 à 150 Mds € par an, c'est-à-dire l'équivalent de toutes les dépenses de santé, plus de 10 fois le déficit.

Les divergences qui subsistent au sein du mouvement social ne doivent pas faire oublier qu'il y a au moins trois points d'accord fondamentaux pour justifier la défense et l'amélioration des systèmes de protection sociale ainsi que la recherche de moyens nouveaux de financement :

- Seul le travail produit de la valeur qui est ensuite répartie sous forme de revenus ou prestations monétaires ; le capital n'en produisant pas, on a ici une première raison de refuser les mirages de la capitalisation et des assurances privées.

- Les transformations touchant la taille et la structure par âges de la population, l'ampleur et le type de besoins à satisfaire sont à mettre en relation avec l'évolution de la productivité du travail, avec l'évolution du volume et de la qualité de la richesse produite et avec la répartition de celle-ci. C'est dire combien sont liées les questions de la productivité, de l'emploi, de la durée du travail, de la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits, et de la part de la richesse que la collectivité décide de socialiser puisque les prélèvements sociaux constituent la part du salaire qui est socialisée.

- Il résulte de cette imbrication des questions précédentes que la discussion sur le financement de la protection sociale est davantage de nature politique (parce qu'il s'agit de savoir comment peser sur le rapport de forces capital/travail, c'est-à-dire, d'une manière ou d'une autre, comment arracher un peu plus de valeur produite par le travail au capital qui se l'approprie) que technique, même si la technique n'est jamais neutre.

Au moins deux sujets restent controversés :

- Faut-il ou non modifier le mode de calcul des cotisations sociales sur le plan de leur assiette et de leur taux ?

- Faut-il ou non fiscaliser en partie, voire en totalité, le financement de la protection sociale ?

Entre les deux questions, les arguments se recoupent largement mais pas totalement.

1. Faut-il ou non modifier le mode de calcul des cotisations sociales ?

Les cotisations sociales étant calculées en appliquant un taux à la masse salariale, deux types de modifications sont évoquées explicitement, notamment par le SNUI, la CGT, le SNES, la Confédération paysanne, le PCF, ou plus évasivement par d'autres syndicats et associations :

- Une modulation des taux en fonction de critères sociaux comme la qualité de l'emploi ou sa pérennité, l'objectif étant de dissuader les pratiques socialement néfastes.

- Un élargissement de l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée, l'objectif étant de faire contribuer les profits d'entreprises, surtout ceux des entreprises qui sont très capitalistiques, c'est-à-dire utilisant beaucoup d'équipements relativement à la main d'œuvre. (Nota : les entreprises privées sont toutes capitalistes mais plus ou moins capitalistiques).

Plusieurs arguments sont invoqués pour refuser ces modifications. Certains sont de type plutôt politique, d'autre de type économique.

1) Les arguments de type politique

Ils ont surtout été théorisés par le sociologue Bernard Friot qui explique que :

- Il ne faut pas briser le lien organique qui unit la cotisation au salaire car elle en est partie constituante.

- La cotisation est une conquête sociale car elle oblige le capital à payer en partie le salarié à ne rien faire : quand il est malade ou à la retraite ; en ce sens, elle préfigure le dépassement du salariat par l'extension progressive de la part du salaire qui est socialisée.

- La cotisation est assise sur le salaire qui reflète la qualification reconnue par les conventions collectives ; elle-même est donc reconnue socialement.

- Plus on distend le lien entre cotisation et salaire, plus on rend facile la dépossession de la gestion de la Sécurité sociale par les salariés.

Chacun de ces arguments est contesté :

- L'augmentation des cotisations par le biais de l'élargissement de l'assiette fait entrer dans la masse salariale une fraction de la valeur ajoutée qui n'y entrerait pas auparavant, au même titre que l'augmentation du taux de cotisation sur une assiette plus étroite ; le lien avec le salaire n'est donc pas rompu par l'élargissement de l'assiette.

- Les besoins financés par le salaire socialisé sont des éléments constitutifs du salaire global, c'est-à-dire de la valeur de la force de travail (voir encadré 2), et non pas du temps payé à ne rien faire ; l'idée que le salaire est un « prix » social et politique beaucoup plus qu'un prix économique étant partagée avec Bernard Friot, ne serait-il pas dangereux de l'affaiblir en soutenant l'argument du « paiement à ne rien faire » ?

- Le salaire reflète la qualification, mais beaucoup moins la productivité ou la production de valeur qui ne sont pas une œuvre individuelle mais collective ; la hiérarchie des salaires, et bien plus encore celle des revenus, reflètent davantage une position sociale et un rapport de forces qu'une contrepartie du résultat du travail fourni.

- La dépossession de la gestion de la Sécurité sociale a été menée depuis les ordonnances de 1967, alors que le système de la cotisation sociale n'avait pas été modifié.

Encadré 2

Qu'est-ce que le salaire ou la valeur de la force de travail ?

Le capitalisme exploite la force de travail salariée et ne verse au travailleur qu'un salaire, bien sûr inférieur à la valeur créée, représentant l'équivalent de ce qui est considéré comme nécessaire pour satisfaire ses besoins et... continuer de travailler. Mais cela dépend très fortement de l'état de développement économique et du rapport de forces. Aussi, au fil du temps et des luttes, les besoins jugés socialement nécessaires évoluent : nourriture, habillement, logement, santé, loisirs, congés, et même retraites.

2) Les arguments de type économique

Ils sont souvent présentés complémentaiement aux arguments politiques :

- La modulation des taux rappelle beaucoup les baisses de cotisations pratiquées depuis presque douze ans sans effet bénéfique majeur sur l'emploi mais au détriment des caisses de la Sécurité sociale ; il ne faut pas faire de la protection sociale un moyen de promouvoir

l'emploi qui ne dépend pas essentiellement du coût du travail.

- L'élargissement de l'assiette des cotisations ne fournit pas en lui-même des recettes supplémentaires s'il s'agit de répartir autrement les prélèvements.

- Le mouvement incessant des capitaux traduit l'exigence de chaque capitaliste d'obtenir un taux de profit sensiblement égal à la rentabilité moyenne des capitaux, quelle que soit la répartition de son capital entre le paiement des équipements et de la main d'œuvre ; dès lors, suite à un élargissement de l'assiette, les entreprises capitalistiques qui devront contribuer davantage répercuteront cette hausse de coûts sur leurs prix qui augmenteront relativement à ceux des autres branches ; l'avantage en termes d'emplois que certains espèrent de l'élargissement de l'assiette sera donc érodé car les entreprises de main d'œuvre n'auront pas plus de ressources disponibles.

- L'augmentation des prix relatifs (voir encadré 3) des produits des branches capitalistiques pénalise les entreprises se situant dans le créneau de haute technologie sur lequel nous devrions nous situer dans la concurrence internationale et il y a donc un risque de dégradation du solde commercial extérieur. De plus, l'élargissement de l'assiette renchérirait le coût de l'investissement des entreprises capitalistiques et cela amoindrirait leur dynamisme et celui de l'ensemble de l'économie.

- Le patronat sait faire ses comptes : il s'opposera à tout élargissement qui ne serait pas moins indolore pour lui que la hausse du taux de cotisations.

Encadré 3

Qu'est-ce que l'évolution d'un prix relatif ?

Si la marchandise A a un prix de 100 et si la marchandise B a un pris de 200, le prix relatif de A par rapport à B est de 0,5. Si le prix de A augmente moins vite que celui de B, par exemple 5% pour A et 10% pour B, le prix relatif de A par rapport à B a baissé : $105/220 = 0,48$.

Chacun de ces arguments peut être admis pour une part et contesté pour une autre :

- On ne peut certes, de notre point de vue, fonder une politique d'emploi sur la baisse du coût du travail (voir encadré 4) mais la modulation des taux peut être retenue de manière ciblée : par exemple, à titre de sanction en cas de licenciements dans un contexte de profits

confortables ; cette proposition est susceptible de rapprocher les points de vue entre partisans et opposants de la modulation.

- Si l'on décide du volume de ressources nécessaires pour couvrir les besoins sociaux, ensuite la répartition des prélèvements ne change pas leur volume, mais précisément l'objectif recherché est d'en modifier la répartition.

- Sous réserve que la concurrence règne pour que la rentabilité moyenne soit assurée à chaque branche, ce qui est très hypothétique, les prix relatifs vont être modifiés à la suite d'un élargissement de l'assiette des cotisations, donc il n'y aura pas d'emplois créés directement, mais, quoi qu'il en soit, la masse salariale progressera globalement puisque le salaire socialisé augmente, et c'est aussi l'objectif recherché.

- Dans la phase de mondialisation du capital actuelle et des restructurations engagées, le problème de compétitivité le plus important est-il celui qui toucherait les secteurs très modernes de nos économies utilisant une main d'œuvre très qualifiée, ou bien celui des secteurs moins à la pointe du progrès technique, utilisant une main d'œuvre peu qualifiée, celle dont la mise en concurrence mondiale se révèle la plus dramatique socialement ? Par ailleurs, pourquoi l'élargissement de l'assiette des cotisations aurait peu d'effet en termes d'emplois et en aurait beaucoup en termes d'investissement ?

- Le patronat sait compter mais le mouvement social peut aussi compter sur les contradictions du système.

Encadré 4

Emploi et salaires

Ce qui est critiquable dans la théorie libérale de l'emploi et du chômage, ce n'est pas de faire un lien entre emploi et salaires. Ce lien existe puisque le chômage permet de peser sur les salaires et qu'au contraire un meilleur emploi améliore le rapport de forces en faveur des salariés. Ce qui est contestable, c'est le canal par lequel ce lien s'établit. Pour les libéraux, la hausse des salaires affaiblit la compétitivité car les entreprises vont augmenter les prix. Et ce n'est pas faux. Ce qu'ils oublient de dire, c'est que cela se passe ainsi parce que les capitalistes ne veulent pas voir leurs profits rognés. Ce que les libéraux appellent « taux de chômage d'équilibre ou qui n'accélère pas l'inflation » est en fait le taux de chômage qui permet au capital de conserver sa part dans la répartition du revenu global.

Les libéraux oublient aussi de dire que si la hausse des salaires est générale, elle n'aura aucun effet sur la compétitivité. D'où l'importance pour eux d'avoir une économie déréglementée pour

pouvoir faire jouer le dumping social. De plus, la compétitivité des entreprises n'est pas strictement liée au niveau des salaires, mais renvoie à d'autres facteurs (niveau des infrastructures, qualification de la main d'œuvre, existence d'un marché plus ou moins captif, etc.).

Autrement dit, si les salariés ne leur coûtaient pas plus cher que des esclaves et s'il restait suffisamment de monde pour qu'ils puissent ensuite vendre leurs marchandises, les capitalistes embaucheraient davantage. C'est justement ce que nous refusons, non pas tant que la théorie soit fautive mais parce qu'une telle société serait invivable.

2. Faut-il fiscaliser le financement de la protection sociale ?

La question se pose depuis que la CSG a pris une part croissante du financement de l'assurance maladie. Depuis 1990 où elle avait un taux de 1,1% à aujourd'hui où son taux atteint 7,5%, elle a fini par couvrir environ un tiers de celui-ci par basculement progressif des cotisations sociales dites salariales sur la CSG.

A son origine, ses créateurs lui avaient donné comme objectif d'élargir le financement de l'assurance maladie à tous les revenus, salariaux ou non, perçus par les ménages. Une première contribution des revenus du capital était donc inaugurée, qui apparaissait comme un progrès puisque la CSG était non déductible du revenu imposable au titre de l'impôt progressif. Une petite dose de progressivité était introduite à l'intérieur d'un impôt proportionnel.

Au fil des années, les gouvernements ont peu à peu augmenté le taux de la CSG en instaurant la déductibilité presque totale. La CSG est donc de plus en plus un impôt foncièrement injuste et le résultat est aggravé par le fait que 85% de la CSG sont payés par les revenus salariaux qui ne représentent que moins de 60% de la valeur ajoutée.

Dans ce contexte, la poursuite de la fiscalisation se heurte aux mêmes objections politiques que précédemment qui elles-mêmes peuvent être contestées sinon réfutées.

De plus, Bernard Friot y voit la logique beveridgienne (qui est une logique de solidarité nationale) prendre le pas sur la logique bismarckienne (qui est une logique d'assurance supposant d'avoir cotisé préalablement). A cela, d'autres répondent que la santé est un droit universel de la naissance à la mort qui dépasse les frontières du salariat et qu'il n'est donc pas

illogique d'en concevoir un financement dépassant le cadre de la masse salariale, car ce n'est pas le canal du prélèvement qui fait la socialisation de la richesse, mais le prélèvement lui-même : ainsi, l'éducation payée par l'impôt n'est pas moins socialisée que la santé payée par la cotisation. L'important est que l'impôt soit juste, c'est-à-dire progressif, et non pas proportionnel comme la CSG et la TVA.

L'économiste Michel Husson invoque un autre argument à l'encontre de la fiscalisation : celle-ci décharge le patronat de la nécessité de payer du salaire socialisé, et renvoie cette responsabilité à la collectivité par le biais de l'impôt. L'argument est pertinent, mais alors il pourrait venir à l'appui de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales qui entend faire contribuer la part des profits d'entreprises qui échappe à tout. Michel Husson rétorque que c'est bien plus simple d'augmenter le taux de cotisations patronales pour le même résultat et qu'il n'y a pas besoin d'inventer une nouvelle machinerie. Ce à quoi on peut répondre que, politiquement, il pourrait être mobilisateur d'appeler à faire payer les profits.

3. Synthèse et propositions

De cette discussion se dégagent plusieurs enjeux importants.

1) *Quel est le sens de la cotisation sociale et, de manière plus large, celui de tout prélèvement collectif ?*

Il y a accord pour faire de la cotisation un salaire socialisé. Mais s'agit-il d'un salaire versé à ne rien faire ou d'un élément de la valeur de la force de travail ?

La conception de la cotisation comme paiement à ne rien faire pourrait rejoindre certaines des thèses justifiant le versement d'un revenu d'existence au motif que la valeur créée par le travail ne serait plus la source de tous les revenus, en contradiction avec le fondement réaffirmé ici conjointement par les partisans et les opposants d'une réforme du calcul des cotisations. Dans ce cas, il faudrait ouvrir une autre discussion pour expliciter cet enjeu.

Si, au contraire, le salaire socialisé est une fraction de la valeur de la force de travail, et si toute la valeur ajoutée est produite par le travail, alors il n'y a pas d'objection théorique à modifier la manière dont on calcule la cotisation en élargissant son assiette.

2) *Comment veut-on et peut-on imposer à la classe capitaliste la répartition entre ses membres et ses fractions du poids de la socialisation de la richesse ?*

Si l'on refuse la fiscalisation du financement de la protection sociale et si l'on réduit celle en cours, cela signifie que l'on pense pouvoir agir plus efficacement en pesant sur la répartition primaire des revenus, celle qui se joue à l'intérieur des entreprises. Et cette répartition-là peut être influencée favorablement pour les salariés par l'élargissement de l'assiette.

Si l'on accepte une dose de fiscalisation, c'est que l'on pense devoir compléter la première action en agissant sur les revenus déjà distribués aux ménages, les uns salariés, les autres rentiers.

Dans le premier cas, on mise sur la confrontation sociale dans l'entreprise.

Dans le second, la confrontation sociale se fait par ménages interposés.

Mais dans les deux cas, il y a les classes sociales derrière. Peut-être faut-il jouer sur les deux fronts en fonction du rapport des forces. Ceux qui font valoir que l'ensemble des prestations sociales sont inhérentes à la condition salariale et qu'il faut considérer que la Sécurité sociale a pour finalité de *distribuer* et non de *redistribuer* ont certainement raison. Mais c'est un objectif politique qui aujourd'hui n'est pas atteint parce que l'existence de terribles inégalités engendrées par le capitalisme transforme de fait la Sécurité sociale en boîte de redistribution, et heureusement tant que le capitalisme existe !

3) *Des convergences*

Le livre d'ATTAC sur la santé et le document de la Fondation Copernic esquissent chacun de leur côté des propositions de compromis qui permettent de nouer des convergences, mais il est possible d'aller encore un peu plus loin, au moins au niveau de la réflexion pour l'avenir.

- La CSG ayant pris une telle place aujourd'hui, elle n'est pas éliminable par enchantement. Donc il faut se battre pour l'appliquer également à tout type de revenu (participation, intéressement, stocks-options qui n'y sont pas soumis, et revenus financiers qui y sont peu soumis), la rendre de nouveau non déductible du revenu imposable, et, mieux, l'intégrer à l'IR, ou mieux encore si l'on craint que son intégration la dilue dans le budget de l'Etat sans qu'elle rejoigne les caisses de la Sécurité sociale, lui fixer un barème progressif. La proposition pourrait aller jusqu'à rendre à la

CSG un vrai statut de cotisation. Il est intéressant de noter que le MEDEF propose d'élargir de plus en plus la CSG en la rendant totalement déductible.

- On peut proposer de tendre vers l'application du même taux de cotisation patronale aux profits constatés dans les entreprises avant distribution de bénéfices et avant impôts. Cette application pourrait se faire progressivement dans le temps au fur et à mesure des besoins. Si cet élargissement de fait de l'assiette était mis en œuvre, on n'a pas besoin de mettre en place des modulations en fonction de l'emploi car l'élargissement prend en compte la structure du capital. L'inutilité des modulations renforce les sérieux doutes que l'on peut avoir sur leur efficacité en termes d'emplois. Cette proposition rejoint celle exprimée ainsi par Michel Husson : « faisons cotiser les revenus financiers » plutôt que « taxation des revenus financiers ». Il est donc possible de rapprocher les points de vue : si l'élargissement de l'assiette des cotisations était décidé, il améliorerait la masse salariale par ponction sur les profits mais il ne faudrait pas en attendre une amélioration de l'emploi. En un mot, autant l'amélioration de l'emploi est bénéfique à la Sécurité sociale, autant, à l'inverse, il serait dangereux et illusoire de se servir de la Sécurité sociale pour fonder une politique de l'emploi.

- L'objectif d'une assurance maladie obligatoire prenant en charge la totalité des soins est essentiel pour garantir un véritable accès de tous à la santé.

- Ces mesures un peu techniques doivent être réinsérées dans la bataille pour l'emploi, les salaires et la fin des exonérations dont bénéficient les entreprises.

En conclusion, il faut redire que le débat sur le financement de la Sécurité sociale s'inscrit dans une lutte contre la mondialisation libérale et contre la soumission de la production des biens et services collectifs, dont fait partie la santé publique, à la logique capitaliste. La protection sociale préfigure une économie solidaire où nous travaillerions pour d'autres valeurs, d'autres finalités que celle du profit. Améliorer la protection sociale là où elle existe et la conquérir là où elle n'existe pas encore participent de notre volonté de promouvoir une société où la dégradation de la santé humaine, comme les dégradations de toutes sortes, ne soient pas un objet de lucre.

Indications bibliographiques

ATTAC, « La Sécurité sociale dans le collimateur du gouvernement, Après les retraites, l'assurance maladie ? », *Lignes d'attac*, n° 31, novembre 2003 ; *Santé, Assurance maladie, Quelles alternatives au néolibéralisme ?*, Paris, Ed. Mille et une nuits, 2004 ; *Le développement a-t-il un avenir ? Pour une société solidaire et économe*, Paris, Ed. Mille et une nuits, 2004 ; « Quel développement pour une société solidaire et économe ? Eléments pour le débat », *Lignes d'attac*, n° 35, avril 2004, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/quel-developpement.pdf>.

Brissaud L., Thaller R., « Faut-il moduler les cotisations sociales patronales ? », *Critique communiste*, 2004, <http://onala.free.fr/thallerc.pdf>.

Fondation Copernic, « Main basse sur l'assurance maladie, Des pistes alternatives pour un système de santé efficace et solidaire », Note, Paris, Syllepse, 2003 ; « Propositions pour sauver l'Assurance maladie », mai 2004, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/copernic-secu.pdf>.

Friot B. *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute, 1998 ; *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute, 1999 ; « Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales », 2003, <http://perso.wanadoo.fr/epinore/retraites-16mai03.htm>.

Gourguechon G., « Améliorer et consolider une assurance maladie universelle par un financement lui-même universel, amélioré et consolidé », SNUI, avril 2004, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/gourguechon-secu.pdf> ; « Le financement de l'assurance-maladie : ne regardons pas la richesse nous filer sous le nez », SNUI, mai 2004, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/gourguechon-fi.pdf>.

Harribey J.M., *La démençe sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2° éd. 2004 ; « Ce n'est pas le salaire qui paie la cotisation sociale, c'est le salarié. Nuance ! », <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites20.pdf> ; « Faire du débat sur le financement de la Sécurité sociale un débat politique », <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/fin-secu.pdf>.

Husson M., *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, 2003 ; « Les mirages du financement de la Sécu », 23 avril 2004, <http://onala.free.fr> ; « A nouveau sur le financement de la Sécu (Réponse à GG), 14 mai 2004, <http://onala.free.fr>. Voir aussi : <http://hussonet.free.fr>.

Kessler D., Discours de conclusion du Forum du MEDEF, « Réformer la protection sociale », Strasbourg, 20 novembre 2001, http://www.medef.fr/staging/medias/upload/618_FICHER.pdf.

Le Duigou J.C., Mansouri-Guilani N., Chanu P.Y., « Pourquoi réformer la contribution patronale », *Libération*, 20 juin 2003.

MEDEF, « Pour une nouvelle architecture de la Sécurité sociale », novembre 2001, http://www.medef.fr/staging/medias/upload/627_FICHER.pdf.

Mills C., « Le rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Un « consensus » lourd de conséquences pour l'avenir de l'assurance maladie », *Copernic Flash*, février 2004 <http://www.fondation-copernic.org/CopernicFlash-Assurancemaladie.pdf>.

Salomon J.C., *Le complexe médico-industriel*, Paris, Ed. Mille et une nuits, 2004.

SNUI, « Financement de l'assurance maladie : réflexions et propositions du SNUI », Document n° 2, mars 2004, <http://www.snui.fr>.

Hoang-Ngoc L., "Assurance maladie : l'autre réforme", *Le Monde*, 29 juin 2004